

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'ARCY-SUR-CURE**

**Séance ordinaire du 27 avril 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept avril à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BERTRAND Olivier, Maire.

Etaient présents : Olivier BERTRAND, Sylvie JOUBLIN, Stephen LYTTON, Nadine ENGELMANN, Carole PETIT, Hervé CHEVRIER et Jean-Luc BURE.

Excusés : Evelyne ROBERT qui donne pouvoir à Sylvie JOUBLIN

Secrétaire de séance : Carole PETIT

<b>Nombre de membres afférents au Conseil</b>	<b>Nombre de membres présents</b>	<b>qui ont pris part à la délibération</b>
<b>8</b>	<b>7</b>	<b>7 + 1 pouvoir</b>
<b>Date de convocation 20 avril 2017</b>		<b>Date d'affichage 20 avril 2017</b>

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

**MODIFICATION DU BAIL DE LOCATION GERANCE DU CAFE EN BAIL  
COMMERCIAL PRECAIRE  
DE\_2017\_059**

Après renseignements pris auprès du service des impôts et de la chambre de commerce et de l'industrie, la commune ne peut signer de bail de location gérance pour le local du café, le fonds de commerce ne lui appartenant pas.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'annuler la délibération n°DE\_2017\_30 « mise en gérance du café »
- de signer un bail commercial précaire d'un an pour le local situé 9 rue du pont à ARCY avec Mme Elisabeth MILARD à compter du 1<sup>e</sup> mai 2017.
- de fixer un loyer mensuel à 200 € et la caution à 200 €
- de fixer le loyer mensuel de la licence IV à 50 €
- d'autoriser M. le Maire à signer le bail commercial précaire, avec la candidate retenue, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier, pour une période d'un an renouvelable 2 fois au maximum par tacite reconduction

**ATTRIBUTION DU MARCHE D'APPEL D'OFFRES POUR L'ETUDE DE  
MAITRISE D'ŒUVRE DES BRANCHEMENTS INDIVIDUELS DE LA 5<sup>e</sup>  
TRANCHE DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET DEMANDE DE  
SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU  
DE\_2017\_060**

Vu le code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 25 avril 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser M. le maire à signer le marché pour l'étude de la maîtrise d'œuvre des branchements individuels de la 5<sup>e</sup> tranche de travaux d'assainissement avec

- le bureau d'étude Avre Conseil (à Tannay) pour un montant de 6597 € HT soit 7916.40 € TTC.
- de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie au taux de 50%

Les crédits nécessaires sont prévus au budget du service assainissement.

**CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE  
DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE L'AMENAGEMENT DU PARKING  
DE\_2017\_061**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de retenir l'offre de M. Hervé CAZELLES, architecte D.P.L.G. domicilié à Auxerre et accepte sa rémunération au taux de 12,50 % soit 4 625 EUR HT pour une mission de base au sens de la loi MOP pour les travaux d'accessibilité de la salle polyvalente (11 000 EUR HT) et l'aménagement du parking (26 000 EUR HT) dont le montant prévisionnel s'élève à 37 000 EUR HT.
- d'autoriser M. le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tout document se rapportant à ce dossier

**VALIDATION DU DEVIS POUR LA VOIRIE 2017  
DE\_2017\_062**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- accepte le devis de l'entreprise COLAS pour les travaux de voirie suivants pour un montant de 59 798.25 € HT :
  - Traversée du Val Ste Marie
  - Renforcement de la VC n°9 allant au Beugnon
- autorise le Maire à signer le devis ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE  
D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE LA CCAVM  
DE\_2017\_063**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner M. Jean- Luc BURE à la Commission d'Evaluation des Transferts de charges de la Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan.

**QUESTIONS DIVERSES**

- M. le Maire informe les conseillers qu'il a rencontré le Directeur Général des Services de la CCAVM au sujet du transfert à l'intercommunalité de la zone d'activités d'Arcy. Le projet sera proposé en conseil communautaire et au conseil municipal prochainement
- Les candidates ayant postulées, à ce jour, au poste d'agent des services publics seront reçues en mairie pour un entretien d'embauche.
- Les bornes accidentées le long de la RD 606 (sortie sud) ne seront pas changées, en vue des futurs aménagements pour l'arrêt TER.
- La mairie informera le Conseil Départemental que la glissière de sécurité le long de la RD 606 (sortie Nord) a été accidentée.

La séance est levée à 21h35

Le Maire,

